



COMMUNE D'AWAE

DECISION N°004/D/ST/SG/CIPM/C/AWAE/ 2026 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE TOM, ODOUDOUA II, NKOLNGOCK (AWAE), ZILI (AWAE ESSAMAN) ET MVE I DANS LA COMMUNE D'AWAE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE

- Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de communes et communes d'arrondissement ;
Vu l'Arrêté N° 000155/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Awae, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
Vu la Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu la Lettre Circulaire N°0001879/LC/MINFI du 31 Décembre 2025 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;
Vu la Décision n°000168/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 24 Avril 2024 portant désignation d'une Présidente par intérim à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Awae et ses modifications subséquentes ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres n°003/ AONO/ CIPM/ C/ AWAE/ 2026 du 04/02/2026 pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de PMH dans les localités de Tom, Odoudouma II, Nkolngock (Awae), Zili (Awae Essaman) et Mve I dans la Commune d'Awae, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
Vu le Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 19 Mars 2026 ;
Vu le Procès-verbal d'examen du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 27 Mars 2026 ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics formulée par la lettre N°004/L/SG/CIPM/C/AWAE/2026 du 27 Mars 2026.

DECIDE

Article 1 : Le Soumissionnaire MARTEAU SERVICE SARL est attributaire de la lettre commande pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de PMH dans les localités de Tom, Odoudouma II, Nkolngock (Awae), Zili (Awae Essaman) et Mve I dans la Commune d'Awae, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, ainsi qu'il suit :

SOUSSIONNAIRE	NOTE TECHNIQUE	MONTANT TTC (FCFA)	COÛT PREVISIONNEL TTC	DELAI (Mois)	RANG
MARTEAU SERVICE SARL TEL: 674 63 49 99	100 %	42 499 999	42 500 000	03	1 ^{er}

Article 2 : La Présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Awaé, le **31 MARS 2026**

Ampliations

- ARMP/CE
- DDMINMAP/MAF
- DDMINEE/MAF
- CIPM/MAF
- ATTRIBUTAIRE
- Affichage Chrono/ Archives.



**Le Maire
(Autorité Contractante)**

Akono Njinga André Rémi
Chevalier de l'Ordre de la Valeur